



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

144^e Assemblée de l'UIP

Nusa Dua (Indonésie)
20-24 mars 2022



INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. DATES ET LIEU DE LA RÉUNION

La 144^e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) et ses réunions connexes se tiendront au Centre international de congrès de Bali (BICC), Nusa Dua, Bali, (Indonésie), du dimanche 20 au jeudi 24 mars 2022.

2. INSCRIPTION

Les Membres de l'UIP, les Membres associés et les observateurs permanents sont priés d'inscrire leurs délégués à la 144^e Assemblée de l'UIP via le portail d'inscription en ligne en cliquant sur le bouton Inscription de la page web de la 144^e Assemblée de l'UIP <https://www.ipu.org/fr/event/144e-assemblee-et-reunions-connexes> **au plus tard le lundi 14 mars 2022.**

Le Service d'inscription et d'information sera ouvert au BICC à partir du vendredi 18 mars de 9 heures à 18 h 30, puis du samedi 19 mars au mercredi 23 mars de 8 heures à 18 h 30, ainsi que le jeudi 24 mars de 8 heures à 18 heures.

IMPORTANT :

La procédure d'inscription en ligne exige que les délégués fournissent leurs adresses électroniques individuelles ainsi que leurs fonctions au sein des commissions. Ce faisant, ils acceptent tacitement d'être ajoutés à la liste de distribution de l'UIP et de recevoir ainsi régulièrement des mises à jour sur le travail de l'UIP. Ces informations serviront également à alimenter la base de données de l'UIP destinée à favoriser la mise en relation des parlementaires. L'UIP s'engage à respecter la vie privée des personnes avec lesquelles elle traite. Pour en savoir plus sur l'utilisation des données à l'UIP, voir la page <https://www.ipu.org/fr/declaration-de-confidentialite>.

3. LANGUES

Le Secrétariat de l'UIP assurera l'interprétation simultanée dans les langues de travail de l'UIP (l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français) pour les réunions de tous les organes statutaires.

Les délégations sont informées que la salle de réunion principale des commissions permanentes et de deux Forums (Femmes et Jeunes parlementaires) ne sera pas équipée de cabines d'interprétation, car les réunions y seront desservies par des interprètes à distance. Par conséquent, si un parlement national souhaite recruter des interprètes à distance pour cette salle,

il doit s'assurer que les interprètes ont reçu une formation Interprefy. Les coûts relatifs à la formation seront pris en charge par les parlements nationaux qui demandent un canal d'interprétation (Interprefy). Pour plus de détails, veuillez contacter Mme S.-A. Sader, Chargée des services de conférence de l'UIP (sas@ipu.org).

Dans la salle plénière et la salle principale des réunions informelles, quatre cabines d'interprétation ont été réservées pour le chinois, le japonais, le portugais et le russe. Ces cabines sont fournies gratuitement et peuvent être utilisées par les équipes d'interprétation pour ces langues.

Le nombre de cabines supplémentaires disponibles dans la salle plénière est limité. Les frais découlant de leur utilisation doivent être supportés par la partie qui en fait la demande. Toutes les demandes seront traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Les demandes de cabines d'interprétation supplémentaires peuvent être adressées directement au Secrétariat du Parlement indonésien (avec copie à l'adresse suivante conference.services@ipu.org) pour la 144^e Assemblée de l'UIP à l'adresse : ipu144@dpr.go.id et au plus tard le 28 février 2022.

4. HÔTELS OFFICIELS

IMPORTANT :

Compte tenu de la pandémie de COVID-19 en cours, tous les délégués devront retenir une chambre dans l'un des hôtels officiels de l'Assemblée, car seuls ces hôtels sont situés à l'intérieur de la bulle de l'Assemblée (voir la section 12 plus loin).

L'accès à l'événement sera interdit à toute personne ne séjournant pas dans l'un des hôtels désignés.

Il incombe à tous les participants d'organiser eux-mêmes leur séjour. Vous trouverez des informations sur les hôtels officiels de la 144^e Assemblée dans la brochure des hôtels ci-jointe. Les demandes de réservation d'hôtel seront traitées par ordre d'inscription. Il est donc recommandé de réserver le plus tôt possible et au plus tard le 2 mars 2022. Les délégués devront effectuer leurs réservations en ligne directement auprès des hôtels selon les informations des hôtels officiels sur le site web de l'Assemblée à l'adresse : ipu144.dpr.go.id ou de la brochure des hôtels mentionnée plus haut. Seules les réservations garanties au moyen d'une carte de crédit seront confirmées.

Dans le même temps, veuillez retourner le Formulaire de renseignements sur les arrivées/départs et les hôtels au Secrétariat du Parlement indonésien pour la 144^e Assemblée de l'UIP. Ce formulaire peut être aussi téléchargé sur le site web de l'Assemblée. Il doit être rempli et envoyé à l'adresse électronique ou au numéro de télécopie ci-après :

Courriel : ipu144@dpr.go.id

Fax : +62-215 732 132

5. DEMANDES DE VISAS

Tous les délégués devront être en possession d'un passeport dont la validité doit être d'au moins **6 (six) mois à compter de la date d'entrée sur le territoire de l'Indonésie** et veiller à ce que le passeport contienne un **nombre suffisant de pages vierges** pour l'apposition des tampons à l'entrée et à la sortie du territoire indonésien.

Les participants ayant besoin d'un visa pour entrer en Indonésie doivent en faire la demande à la mission consulaire/diplomatique de la République d'Indonésie la plus proche. Les participants à la 144^e Assemblée de l'IUP seront exonérés des taxes consulaires et autres frais. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site ipu144.dpr.go.id.

6. RÉGLEMENTATION DOUANIÈRE

Vous trouverez tous les renseignements sur la réglementation douanière sur le site web des autorités douanières indonésiennes à l'adresse suivante : <https://www.beacukai.go.id/websitewebV2/index.html>

7. ARRIVÉE ET DÉPART

Compte tenu des mesures sanitaires en vigueur pour l'Assemblée de Nusa Dua, tous les délégués seront tenus de fournir des informations précises (dates et heures) sur l'arrivée et le départ de leur délégation, ainsi que les numéros de vols. Seuls les véhicules dûment enregistrés seront autorisés à entrer dans la bulle de l'Assemblée. Si une délégation choisit de louer un véhicule, il devra être accrédité auprès des autorités hôtes (ipu144@dpr.go.id).

Les renseignements concernant l'arrivée/le départ figurent sur le Formulaire de renseignements sur les arrivées/départs et les hôtels (en annexe 1). Ce formulaire peut être aussi téléchargé sur le site web de l'Assemblée (ipu144.dpr.go.id). Le Formulaire de renseignements sur les arrivées/départs et les hôtels doit être rempli et retourné au plus tard le **3 mars 2022** au Secrétariat du Parlement indonésien pour la 144^e Assemblée de l'IUP. Tout changement relatif à l'arrivée et au départ des délégations doit être communiqué rapidement au Secrétariat du Parlement indonésien pour la 144^e Assemblée de l'IUP.

Les passeports des délégués doivent être présentés aux douaniers et aux agents des services d'immigration, assistés de l'équipe chargée de l'accueil/du protocole à l'aéroport international Soekarno-Hatta à Jakarta et à l'aéroport international I Gusti Ngurah Rai à Bali.

Un guichet d'accueil sera à la disposition de tous les participants à l'aéroport international Soekarno-Hatta à Jakarta et à l'aéroport international I Gusti Ngurah Rai à Bali pour leur faciliter l'arrivée, le départ et le transfert entre l'aéroport et les hôtels.

Le parlement hôte assurera le transport en navette entre l'aéroport et les hôtels officiels.

8. SERVICES DE TRANSPORT

Le Parlement indonésien se chargera d'organiser l'acheminement des délégués à l'arrivée et au départ entre l'aéroport international I Gusti Ngurah Rai à Bali et les hôtels officiels de l'Assemblée. Un service de navette sera assuré entre les hôtels officiels et le lieu de l'Assemblée (Centre international de congrès de Bali, BICC) ainsi qu'entre tous les événements officiels pendant l'Assemblée. Les horaires seront affichés dans les bureaux d'information des hôtels officiels de l'Assemblée.

9. BUREAUX D'INFORMATION

Des bureaux d'information seront ouverts du 19 au 25 mars 2022 dans les halls d'entrée des hôtels officiels et sur le site de l'Assemblée.

10. SÉCURITÉ

Le Parlement hôte prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité et la sûreté des présidents de parlement et autres chefs de délégation, des délégués et des invités, ainsi que de leurs effets personnels pendant la 144^e Assemblée de l'UIP et jusqu'à leur départ de la République d'Indonésie.

Le Parlement hôte assurera aussi la sécurité et la sûreté du site de la 144^e Assemblée de l'UIP, des hôtels officiels et des événements sociaux. Les délégués sont tenus de porter **EN PERMANENCE** leur badge d'identification de la 144^e Assemblée de l'UIP sur le site de l'Assemblée et à l'occasion des événements officiels auxquels ils sont invités.

Un autocollant à code couleur sera apposé sur les badges d'identification pour faciliter la tâche du personnel de sécurité. Toute perte de badge doit être signalée immédiatement au bureau d'inscription et d'information. Les délégués sont priés de présenter leur badge aux contrôles de sécurité à l'entrée du Centre de congrès.

Les délégués en possession de leur badge d'identification se dirigeront vers le poste de contrôle de sécurité (obligatoire pour tous les délégués). Tout de suite après, il y aura un point de contrôle pour les tests de dépistage de la COVID.

11. SERVICE MÉDICAL

Tous les délégués participant à l'Assemblée de Nusa Dua doivent avoir une assurance santé internationale.

Un poste de premiers secours et une équipe médicale seront présents dans les hôtels respectifs et sur le site de l'Assemblée. Les participants prendront en charge tous les autres services médicaux dont ils pourraient avoir besoin. Les personnes qui suivent un traitement médical sont invitées à apporter les médicaments nécessaires en quantité suffisante. Le Secrétariat du Parlement hôte doit être informé dès que possible de tout besoin médical particulier (régime alimentaire, allergies, mobilité réduite), afin que les mesures ou précautions nécessaires puissent être prises rapidement.

12. RÈGLES SANITAIRES LIÉES À LA COVID-19

Les autorités hôtes ont pris toute une série de mesures pour assurer un environnement sécurisé et sain à toutes les personnes participant à la 144^e Assemblée. Tous les délégués sont tenus de respecter pleinement les recommandations concernant le protocole sanitaire relatif à la COVID-19 pendant toute la durée de leur séjour en Indonésie. (Des renseignements complémentaires sur le protocole sanitaire seront communiqués séparément d'ici à la mi-février).

Règles générales concernant les participants étrangers

- a. Une preuve de faible risque épidémiologique (**test de dépistage du coronavirus avec résultat négatif (PCR), ET certificat de vaccination**) doit être présentée à l'arrivée ;
- b. Tous les délégués en provenance d'un pays étranger doivent avoir en leur possession un certificat de test de dépistage avec résultat négatif 72 heures avant leur départ pour l'Indonésie ;
- c. À l'arrivée à l'aéroport de Denpasar (Bali), un test PCR est exigé avant de sortir de l'aéroport ;
- d. Des tests antigéniques rapides de dépistage seront fournis chaque jour sur le site de l'Assemblée. Les participants sont tenus de se soumettre à un test antigénique rapide avant d'entrer sur le site de l'Assemblée et d'avoir accès à toutes les salles de réunions.

Mesures les plus importantes :

Le port du masque est obligatoire dans les situations suivantes :

- a. Tout lieu fermé public ou ouvert au public, les règles de distanciation sociale continuant de s'appliquer.
- b. À l'extérieur, lorsque, compte tenu du nombre de personnes présentes, il n'est pas possible de respecter une distance interpersonnelle de 1,5 mètre, sauf entre membres d'un même ménage.
- c. Dans les avions, trains et bus, y compris dans les gares et arrêts, et dans les téléphériques, ainsi que dans d'autres moyens de transports publics et privés pouvant accueillir jusqu'à neuf personnes avec le conducteur, dans la mesure où les passagers ne sont pas membres du même ménage.
- d. Lors de grandes manifestations à l'extérieur, lorsque les participants sont debout ou lorsqu'ils sont assis sans qu'il soit possible de respecter une distance interpersonnelle de 1,5 mètre, sauf entre membres d'un même ménage.
- e. Le masque doit être porté correctement, c'est-à-dire de manière à recouvrir le nez, la bouche et le menton.
- f. Les masques ne doivent pas être munis de valves d'expiration, sauf pour les usages professionnels qui exigent ce type de masques.

- g. Il convient de se laver régulièrement les mains avec du savon (au minimum pendant 20 secondes) ou d'utiliser du gel hydroalcoolique. Le Parlement hôte mettra à la disposition des participants des installations permettant de se laver les mains et du gel hydroalcoolique sur l'ensemble du site.

Mesures d'isolement

- a. Veuillez vous assurer que vous avez souscrit une assurance voyage prenant en charge les frais de santé liés à la COVID-19.
- b. Des renseignements supplémentaires sur les mesures d'isolement seront communiqués en même temps que le protocole sanitaire.

13. ASSURANCE

Il est recommandé aux participants de souscrire une assurance tous risques

14. SERVICE DE PRESSE

Un centre de presse sera installé sur le site de l'Assemblée et sera fonctionnel pendant toute la durée de l'événement. Il se chargera des contacts avec la presse, les radios et les télévisions nationales et internationales. Le responsable de ce service est M. Thomas Fitzsimons, Directeur de la Communication de l'UIP, qui peut être contacté par courriel (tf@ipu.org). M. Fitzsimons orientera aussi les délégations qui souhaitent rencontrer la presse.

Les journalistes qui désirent couvrir l'Assemblée doivent se faire accréditer auprès du service de presse pour obtenir leur badge.

15. AUTRES SERVICES

Les services suivants seront disponibles sur le site de l'Assemblée :

- Banque, bureau de change
- Internet, service de dactylographie et d'impression sur demande
- Restaurants et bars
- Agence de voyage
- Tests PCR/antigéniques

16. AUTRES INFORMATIONS UTILES

- a. Conditions climatiques
L'Indonésie a un climat tropical avec un taux d'humidité élevé. La température varie de 24 à 31 °C (ou de 75 à 87 °F) en moyenne.
- b. Électricité
En Indonésie, le courant est de 230 volts et 50 hertz. Les prises de courant sont habituellement de type C/F. Si vos appareils électriques ne prennent pas en charge ce voltage ou que vos prises sont différentes, vous aurez besoin d'un adaptateur. Assurez-vous que votre adaptateur puisse être branché dans une prise ronde. Certains adaptateurs avec une fiche carrée ne seront pas adaptés aux prises de courant à Bali, car elles sont légèrement encastrées directement dans le mur et non à fleur de mur.

c. Fuseau horaire

L'Indonésie a trois fuseaux horaires :

- L'heure d'Indonésie occidentale (GMT + 7) : Sumatra, Jakarta, Java (Ouest, Centre et Est), Kalimantan Centre et Ouest
- L'heure d'Indonésie centrale (GMT + 8) : Bali, Sulawesi, `petites îles de la Sonde, Kalimantan Sud et Est
- L'heure d'Indonésie orientale (GMT + 9) : Moluques, Papouasie occidentale (province indonésienne)

d. Change

La monnaie officielle en Indonésie est la Roupie indonésienne (IDR). En janvier 2022, le taux de change oscillait entre 14 300 IDR et 14 500 IDR pour 1 USD.

Bien que la plupart des devises étrangères puissent être échangées dans les banques et les bureaux de change en Indonésie, il est souhaitable de se munir de billets de banque ou de chèques de voyage libellés dans les principales monnaies. Les principales cartes de crédit (Visa, Master Card et American Express) sont couramment acceptées.

e. Numéros de téléphone importants

Les numéros d'urgence à Jakarta sont les suivants :

- Ambulance : 118
- Police : 110
- Aéroport international de Jakarta : +62 211 500 138
- Aéroport international de Bali : +62 361 9 351 011

f. Téléphones portables

Les réseaux de téléphonie mobile indonésiens sont compatibles avec la plupart des téléphones portables. Des cartes prépayées pour tous les réseaux de téléphonie mobile sont disponibles dans de nombreux points de vente.

17. SÉJOUR DES DÉLÉGUÉS À NUSA DUA

Pour toutes les questions d'ordre logistique relatives au séjour des délégués à Nusa Dua, les délégations sont invitées à utiliser le site web mis en place par le Parlement indonésien pour la 144^e Assemblée de l'UIP (ipu144.dpr.go.id).

Les réservations de chambres d'hôtel devront être faites le plus tôt possible. Il est rappelé aux délégations que, conformément aux pratiques de l'UIP, les frais de déplacement international et d'hébergement sont à la charge de leurs institutions respectives.

Tous les délégués doivent impérativement avoir souscrit une assurance santé internationale pour se rendre en Indonésie.

On peut obtenir de plus amples renseignements et de l'aide auprès du Secrétariat du Parlement indonésien pour la 144^e Assemblée de l'UIP à l'adresse suivante :

Téléphone : +62 21 5715 841/837/813
Courriel : ipu144@dpr.go.id
Site web : ipu144.dpr.go.id

18. RÉCEPTIONS ET ÉVÉNEMENTS SOCIAUX

I. Réception en l'honneur des membres du Comité exécutif de l'UIP

Hôte : Président de la Chambre des représentants
Date : 19 mars 2022
Lieu : Restaurant Tetaring, Kayumanis Private Villa and Spa, Nusa Dua

II. Cérémonie inaugurale

Hôte : Président de la Chambre des représentants
Date : 20 mars 2022
Heure : 19 h 30 - 20 h 30 (heure locale)
Lieu : Mangunpura Hall, BICC Nusa Dua

III. Réception en l'honneur des chefs de délégations

Hôte : Président de la Chambre des représentants
Date : 20 mars 2022
Heure : 21 h-22 h (heure locale)
Lieu : Restaurant Kayuputih, Hôtel St. Regis, Nusa Dua

IV. Déjeuner réservé aux présidents de parlement

Hôte : Président de la Chambre des représentants
Date : 21 mars 2022
Heure : 13 h 15 - 14 h 15 (heure locale)
Lieu : Grand Gamelan Ballroom, Hôtel Sofitel Nusa Dua